



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/39
22 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Points 114 et 139 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

LA VERIFICATION SOUS TOUS SES ASPECTS

Incidences sur le budget-programme du projet de
résolution A/C.1/43/L.75

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. A sa 43e séance, tenue le 18 novembre 1988, la Première Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/43/L.75, à l'issue d'un vote enregistré, par 130 voix contre une. La Commission était saisie d'un état des incidences de ce projet sur le budget-programme (A/C.1/43/L.81).
2. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution A/C.1/43/L.75, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'entreprendre une étude approfondie du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification avec l'assistance d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés qui :
 - a) Identifierait et passerait en revue les activités menées actuellement par l'Organisation dans le domaine de la vérification de la limitation des armements et du désarmement;
 - b) Evaluerait la nécessité d'améliorer les activités en cours et explorerait et identifierait les nouvelles activités pouvant être entreprises, en tenant compte des aspects organisationnels, techniques, opérationnels, juridiques et financiers de la question;
 - c) Formulerait des recommandations spécifiques concernant l'action future que l'Organisation pourrait entreprendre dans ce contexte.

3. Par le paragraphe 5, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur cette question à sa quarante-cinquième session.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail approuvé

4. Les demandes ci-dessus sont liées aux activités relevant : a) du sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement), du programme 2 (Activités du Département des affaires de désarmement), du chapitre premier (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) du plan à moyen terme en cours 1/ auquel des révisions sont proposées 2/; et b) de l'élément de programme 3.2 (Etudes et suivi), qui couvre la préparation et la réalisation de diverses études demandées par l'Assemblée générale, du sous-programme 3 (Etudes sur le désarmement), du chapitre 2B (Département des affaires de désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 3/.

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

5. Si l'Assemblée générale adoptait ce projet de résolution, le Secrétaire général créerait un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés pour appliquer les dispositions des paragraphes cités plus haut. Afin d'assurer l'équilibre politique et géographique du groupe, on en limiterait la composition à un maximum de 14 experts.

6. Le groupe tiendrait quatre sessions à New York en 1989 et 1990 :

- a) Une session d'une semaine en février 1989;
- b) Une session de deux semaines en juillet 1989;
- c) Une session de deux semaines en janvier-février 1990;
- d) Une session de deux semaines en juillet 1990.

7. Les services de conférence requis seraient fournis pour ces sessions sur la base suivante :

- a) Le groupe tiendrait deux séances par jour, une le matin et une l'après-midi;
- b) L'interprétation serait assurée dans les six langues officielles de l'Assemblée générale;
- c) Au total, 300 pages (huit documents) seraient publiées dans les six langues officielles, étant entendu que l'usage effectif serait fonction de la composition du groupe.

8. Le Secrétaire général autoriserait le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance aux experts participant aux sessions.

/...

9. Pour examiner les questions de fond, juridiques et techniques, on estime que le Secrétariat aurait besoin de huit mois de services de consultant. Le consultant principal devrait avoir une vaste connaissance de la question et être capable de présenter les faits et les arguments d'une manière aussi claire que convaincante : il devrait établir les projets de rapport successifs du groupe et participer au besoin aux sessions. Par ailleurs, l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR) fournirait des services de consultant aux fins de l'établissement d'un document relatif aux aspects techniques à examiner par le groupe d'experts.

10. Il est prévu que les services d'appui technique nécessaires au groupe seraient fournis par le personnel du Département des affaires de désarmement, à New York.

D. Modifications à apporter au programme de travail

11. Les activités prévues dans la proposition qui concernent le personnel permanent du Département des affaires de désarmement relèvent de l'élément de programme 3.2 du sous-programme 3 du chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 et, de ce fait, il n'y aurait pas lieu de modifier cet élément de programme.

E. Dépenses additionnelles calculées sur la base du coût intégral

12. Les dépenses à prévoir pour exécuter les activités présentées aux paragraphes 5 à 10 ci-dessus sont les suivantes :

a) Coût des services de conférence (voir la ventilation en annexe) requis par les sessions du groupe d'experts gouvernementaux qualifiés :

	<u>1989</u>	<u>1990</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	
i) Une session d'une semaine à New York au début de 1989	51 200	-
ii) Une session de deux semaines à New York au milieu de 1989	144 200	
iii) Une session de deux semaines à New York au début de 1990	-	150 600
iv) Une session de deux semaines à New York au milieu de 1990	-	339 400
Total a)	<u>195 400</u>	<u>490 000</u>

/...

1989 1990
 (Dollars des Etats-Unis)

b) Dépenses fonctionnelles :		
i)	Frais de voyage et indemnité de subsistance de 14 experts gouvernementaux pour une session d'une semaine et une session de deux semaines à New York en 1989 et deux sessions de deux semaines à New York, en 1990	115 200 134 000
ii)	Huit mois de travail de consultant, consistant à présenter des faits et des arguments et à rédiger les projets de rapport successifs du groupe, et frais de voyage et indemnité quotidienne de subsistance pour la participation aux sessions du groupe d'experts à New York en 1989 et 1990. Sur ce total, 15 000 dollars (10 000 dollars pour 1989 et 5 000 dollars pour 1990) seraient alloués à l'UNIDIR pour l'établissement d'un document sur les aspects techniques	32 100 23 800
	Total b)	147 300 157 800

F. Possibilité de financement

13. Il n'est proposé de réduire, de reporter ou d'annuler aucun élément de programme relevant d'un sous-programme du chapitre 2B (Département des affaires de désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 pour compenser les dépenses additionnelles qui résulteraient de l'adoption du projet de résolution.

14. L'estimation du coût des services de conférence figurant à l'alinéa a) du paragraphe 12 ci-dessus se fonde sur l'hypothèse que les services requis en l'occurrence ne pourront pas être assurés par le personnel permanent du Département des services de conférence et qu'il faudra recruter du personnel temporaire pour les réunions. Les ressources en personnel à prévoir à ce titre ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences pour 1989. Toutefois, comme il est noté au paragraphe 29.6 du budget-programme 4/, les besoins en personnel temporaire pour les réunions ont été estimés pour 1988-1989 à partir de la moyenne des crédits ouverts au cours des cinq dernières années (1982-1986) et des dépenses effectives enregistrées durant la même période, et il en a été tenu compte dans les crédits initialement demandés par le Secrétaire général. En d'autres termes, le projet de budget-programme inclut des crédits non seulement pour les réunions qui étaient déjà prévues au moment de l'établissement du budget, mais aussi pour celles qui pourraient être autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des conférences et réunions devant se tenir au cours du prochain exercice biennal correspondent au schéma des cinq dernières années. Sur cette

/...

base, l'adoption du projet de résolution A/C.1/43/L.75 ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit additionnel au chapitre 29 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

G. Demande de crédits additionnels

15. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/C.1/43/L.75, un crédit additionnel estimé à 147 300 dollars devrait être ouvert au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. Les ressources nécessaires en 1990, d'un montant de 157 800 dollars, seraient examinées dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et figureraient donc dans le plan général du budget de cet exercice.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 6 (A/37/6 et Corr.1) et *ibid.*, trente-neuvième session, Supplément No 6 (A/39/6 et Corr.1).

2/ A/43/6.

3/ A/42/6 (chap. 2B).

4/ A/42/6 (chap. 29).

Annexe

COUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE REQUIS PAR QUATRE SESSIONS
 DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX QUALIFIES

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Première session</u> (New York, une semaine) 1989	<u>Deuxième session</u> (New York, deux semaines) 1989	<u>Troisième session</u> (New York, deux semaines) 1990	<u>Quatrième session</u> (New York, deux semaines) 1990
<u>Documentation à établir avant la session</u>				
(40 pages, trois documents : A, Ar, C, E, F, R)	-	41 800	-	-
(40 pages, trois documents : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	43 500	-
(120 pages, un document : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	-	126 700
<u>Service des séances</u>				
(Interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	45 400	90 800	94 900	94 900
<u>Documentation à établir après la session</u>				
(100 pages, un document : A, Ar, C, E, F, R)	-	-	-	105 600
<u>Bureau des services généraux</u>	5 800	11 600	12 200	12 200
<u>Total</u>	<u>51 200</u>	<u>144 200</u>	<u>150 600</u>	<u>339 400</u>